



RECENSEMENT GENERAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'ELEVAGE  
GENERAL CENSUS OF  
AGRICULTURE AND LIVESTOCK

4<sup>ème</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DE L'HABITAT  
4<sup>th</sup> GENERAL POPULATION AND  
HOUSING CENSUS

DECISION N° 003 2024/D/CN-4<sup>ème</sup> RGPH/CN-RGAE/2024 DU 16 JUILLET 2025 DECLARANT  
INSTRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CN-4<sup>ème</sup> RGPH/CN-RGAE  
SPM 2024 DU 02 AOUT 2024 RELATIF A LA FOURNITURE DE REGULATEURS DE TENSION (442),  
DE TORCHES RECHARGEABLES A LUMIERE BLANCHE (10 651) ET DE GROUPES ELECTROGENES  
(250) POUR LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4<sup>ème</sup>  
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU  
RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4<sup>ème</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET  
DE L'HABITAT (4<sup>ème</sup> RGPH)

&

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE  
L'ELEVAGE (RGAE).

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;  
Vu la loi n° 2020/022 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2001/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté 00001 A MINMAP du 06 Janvier 2021 portant création d'une commission spéciale de passation des marchés auprès des Coordinations Nationales du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'habitat et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;  
Vu la circulaire n° 00000242 C MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution de la Loi de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Entités Publiques, pour l'exercice 2021 ;

Considerant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CN-4<sup>ème</sup> RGPH/CN-RGAE SPM 2024 DU 02 AOUT 2024 pour le compte de la mutualisation du Dénombrement principal du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'habitat et du Module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage,  
et, tenant les nécessités de services :

DECIDENT :

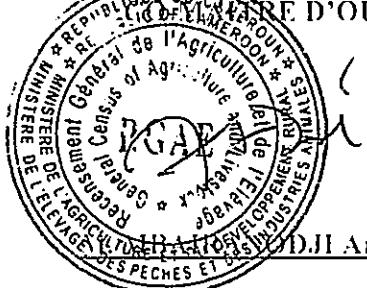
L'article 1er : est déclaré instructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CN-4<sup>ème</sup> RGPH/CN-RGAE SPM 2024 DU 02 AOUT 2024 relatif à la fourniture de régulateurs de tension (442), de torches rechargeables à lumière blanche (10 651) et de groupes électrogènes (250) Pour absence de missionnaires constatée par la Commission Spéciale de passation des Marchés auprès des Coordinations Nationales du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'habitat (4<sup>ème</sup> RGPH) et Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE).



Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. -

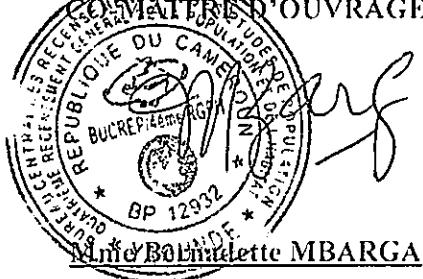
Yaoundé, le 6 Juillet 2025

COORDONNATEUR NATIONAL  
DU RECENSEMENT GENERAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,  
MAITRE D'OUVRAGE



DJI André

COORDONNATEUR NATIONAL  
DU 4<sup>ème</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DE L'HABITAT,  
MAITRE D'OUVRAGE



Mme BOMBELETTE MBARGA

Ampliation :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- SOPECAM (pour diffusion) ;
- Archives/Chronos.